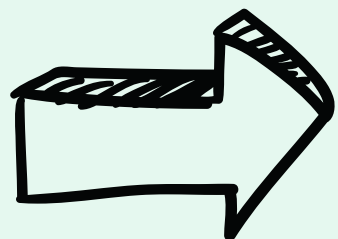




## **OBTENIR UN NUMÉRO UNIQUE DÉPARTEMENTAL NUD**

Créer sa demande en ligne sur : [demande-logement-social.gouv.fr](https://demande-logement-social.gouv.fr)  
La demande est à renouveler chaque année à la date anniversaire  
Vous pouvez mettre à jour la demande et la modifier si votre situation change

Si vous rencontrez des difficultés dans cette démarche, une conseillère numérique peut vous accompagner, elle est présente à la médiathèque (32 chemin de Nice) et au Pass'âge (48 rue du stade) à Saint Loubès

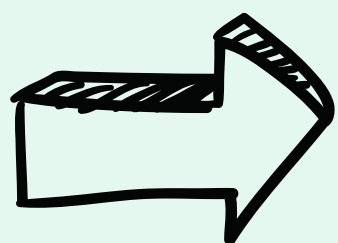


Dés que votre demande est validée, elle est visible par tous les bailleurs du département qui peuvent prendre contact avec vous dès qu'un logement correspond à vos critères



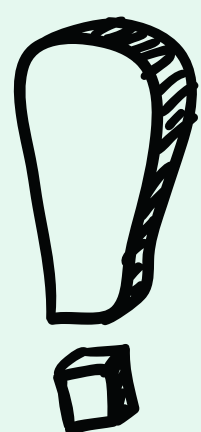
## **CONSTITUER UN DOSSIER AUPRÈS DES MAIRIES DES COMMUNES SOUHAITÉES**

**Pour la commune de Saint-Loubès**

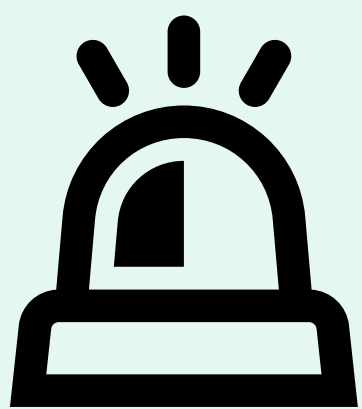


Dossier à récupérer au CCAS : Pass'âge, 48 rue du stade  
La demande est à renouveler chaque année faute de quoi votre demande de logement social sur notre commune sera radiée et archivée

Toute demande incomplète ne sera pas enregistrée

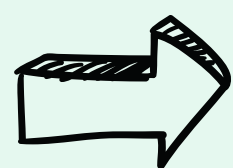


Le CCAS de Saint Loubès n'est pas un service enregistreur des demandes de logement social et ne possède pas de contingent réservé  
Il est donc inutile de nous solliciter pour avoir des informations concernant l'avancement de votre demande

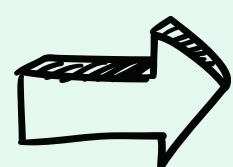


## **VOUS PENSEZ ÊTRE DANS UNE SITUATION URGENTE ET PRIORITAIRE**

Vous pouvez peut être, sous conditions, solliciter la commission DALO ou faire valoir vos droits auprès du contingent prioritaire



Vous avez des enfants mineurs, contactez la MDS d'Ambarès 05 56 78 99 09



Vous êtes sans enfants mineurs, contactez le CCAS de Saint Loubès 05 57 97 16 05

## **VOUS ÊTES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES**



### **VOUS ÊTES A LA RUE**

Contactez le 115



### **VOUS ÊTES SALARIÉ**

Contactez ACTION LOGEMENT  
[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) 05 56 43 75 00



### **VOUS ÊTES INTERIMAIRE**

Contactez le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire  
[www.fastt.org.fr](http://www.fastt.org.fr) 01 71 25 08 28



### **VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 30 ANS**

Contactez le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes  
CLLAJ 05 56 32 42 01



### **VOTRE LOGEMENT SOCIAL N'EST PLUS ADAPTÉ**

Faites une demande de mutation auprès de votre bailleur et inscrivez vous sur la bourse d'échange au logement  
[www.bourselogementgirondede.fr](http://www.bourselogementgirondede.fr)